

LA e-GAZETTE du COMMINGES

Dir. Théophraste Renardeau



Avec privilège de Sa Majesté

1760-1769

FRONDE CONTRE LE CLERGÉ

Le 23 novembre 1764, certains habitants de Castelgaillard se sont réunis sous la présidence du 1er consul de Mauvezin-Savès et ont déclaré qu'ils s'opposaient au paiement de la dîme. L'émotion a été grande dans le village et en décembre les villageois qui refusaient de sombrer dans la sédition se sont réunis à leur tour en présence de Messire Jean Paul Dorbessan pour assurer le curé de leur loyauté.

On raconte que les événements de Castelgaillard ont été motivés par une volonté de vengeance à l'encontre du curé.

13 septembre 1765 : rebondissements dans l'affaire des dîmes de Castelgaillard. Le 1er consul a réuni le village en menaçant les récalcitrants et il a conduit le conseil à contester une sentence de M. le Sénéchal de Toulouse en faveur du curé. Le 15 septembre, plusieurs villageois se sont transportés dans l'étude du notaire de Saint-Frajou pour qu'il soit bien écrit qu'ils n'approuvaient en rien cette attitude.

PÊCHE MIRACULEUSE

Le 29 juillet 1763, à Fabas, une pêche a eu lieu dans le fossé rempli d'eau qui borde le château et qui sert d'abreuvoir et de réservoir en cas d'incendie. La pêche s'est faite en présence de Dom Ortolanci, directeur des dames religieuses de l'abbaye de l'ordre Cîteaux. En un coup de filet, on a remonté 18 tanches pesant pour la plupart de 5 à 6 livres pièce et 3 livres pour la plus petite.

MOULINS

Le 15 avril 1762, messire Pierre Élizabeth Denis de Barrau, baron de Montégut-Bourjac, a baillé deux moulins (l'un à eau, l'autre à vent) et les pièces de terre labourable qui y sont attachées à Jean Dufour, habitant de la juridiction du Fousseret et frère du précédent meunier, pour une durée de quatre ans. Le loyer annuel, évalué à 250 livres, consistait en : 30 sacs de blé froment, 30 sacs de caron (blé & orge), le tout à la mesure d'Aurignac, ainsi que 12 chapons, 12 poules, 12 poulets, 6 oies, 100 œufs (plus 6 œufs chaque vendredi) et 15 livres argent pour la valeur d'un cochon.

Le 1er juin 1766, le baron de Montégut a prolongé d'une année le bail de ses deux moulins en faveur de Jean Dufour. La rente a été évaluée à 240 livres.

Le 29 juin 1767, Jean Dufour, ancien meunier de Montégut a reconnu être débiteur de Messire Pierre Élizabeth Denis de Barrau. La dette se monte à 14 sacs & 1 mesure de blé pur froment plus 37 sacs 1 mesure de caron. En outre, des experts ont déclaré que le moulin à eau avait besoin de réparations évaluées à 70 livres.

Le 7 décembre 1767, Jean Dufour, trafiquant au Mondavezan et ancien fermier des moulins de Montégut s'est déclaré débiteur de Monsieur le baron de Montégut pour la somme de 75 livres. Son frère Jeannet Dufour, laboureur à Montoussin (et meunier de Montégut dans les années 1750), s'est porté caution pour lui.

Le 4 avril 1768, le moulin de l'Escuns a été baillé par Jean

Paul de Feraud à Jean Dufour, ancien meunier de Montégut.

UNE AFFAIRE GRAVE

Dans la nuit du 29 juillet 1763, des étrangers à la paroisse de Fabas ont tenté de dérober le poisson qui se trouvait dans le fossé qui borde le château. Les malandrins ont agi avec la complicité d'enfants du village, mais ont dû fuir devant l'intervention des villageois alertés. Le lendemain, vers l'heure de midi, deux enfants sont retournés sur les lieux pour narguer les autorités. Ils ont même eu le front de préférer des propos indécents à l'encontre des consuls, du juge et de Mme l'Abbesse.

DROIT PÉNAL

La triste affaire des poissons de Fabas a permis de rappeler certaines règles de droit, en particulier l'article 170 de l'ordonnance de 1669 qui défend à tout particulier de pêcher dans les étangs, fosses et pêcheries communes sous peine de 30 livres d'amende et deux mois de prison pour la première fois, et de 100 livres d'amende et du bannissement de la paroisse en cas de récidive.

MARIAGES

3 mai 1766 : à Monstesquieu-Volvestre (diocèse de Rieux), Paul Saubestre, brassier, a promis d'épouser Jeanne Houillet, fille de Pierre. Dot de 150 livres & trousseau de 40 livres. Étonnamment, dans son testament du 23 mars 1755, le père de la fiancée avait promis la somme de 140 livres.

2 novembre 1766, à Fustignac, Jacques Dufour, meunier à Montoussin, s'est engagé à épouser Barthélemie Ruffat, fille Fran-



çois. Le père du fiancé a promis la somme de 600 livres. Le couple devra vivre dans la maison Ruffat à même pot et feu. En cas de discorde, on leur a promis une maison et la somme de 600 livres.

Signalons également les contrats de : Antoine Collongues & Marie Berdier le 14 février 1765 à Montoussin ; Blaise Faure & Marie Saubestre le 1er mai 1768 dans la juridiction de Montesquieu-Volvestre (diocèse de Rieux) ; François Tournan & Paule Laferrière le 20 novembre 1768 à Labastide-Paumès.

SUCCESSIONS

Le 17 avril 1761, à Castellaillard, Gabriel Laferrière, époux de Guilhelme Rives, a fait dresser son testament.

Signalons d'autres testaments : Barthélémy Brondes, époux de Catherine Laffont, le 29 mai 1763 à Saint-André ; Jean Dufour, époux de Jaquette Itard, le

15 juin 1768 au Mondavezan.

Le 4 janvier 1764, à Samouillan, on a fait l'inventaire des biens laissés par Jean Siadou, époux de Jeanne Fourment. Le 13 mai 1765, à Francon, on a fait l'inventaire des biens de Jean Lajous, brassier. Le 19 décembre de la même année, on a fait l'inventaire des biens de Jacques Abadie, de Terre-basse, époux de Catherine Esquerre.

NOUVELLES DU ROYAUME

13-14 octobre 1761 : drame horrible à Toulouse. Le sieur Marc Antoine Calas a été retrouvé étranglé au rez-de-chaussée de sa maison, rue des Filatiers. On soupçonne son père de cet assassinat. Il aurait tué son fils parce que celui-ci voulait abandonner la religion prétendument réformée et se convertir au catholicisme.

9-10 mars 1762 : le parlement de

Toulouse a condamné à mort le sieur Jean Calas père. Il a été roué, étranglé et brûlé le 10 mars sur la place Saint-Georges.

10 février 1763 : traité de Paris et fin de la guerre de Sept Ans qui a opposé l'Angleterre & la Prusse à la France & à l'Autriche.

1763 : publication du "Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas" par le sieur Voltaire.

9 mars 1765 : Jean Calas a été réhabilité à l'unanimité.

23 février 1766 : la Lorraine a été rattachée à la France.

15 mai 1768 : traité de Versailles, la France a acquis la Corse pour 2 millions de livres.

Sources : Archives départementales de la Haute-Garonne. Vous pourrez consulter les synthèses des documents ou trouver leurs références sur ce site.